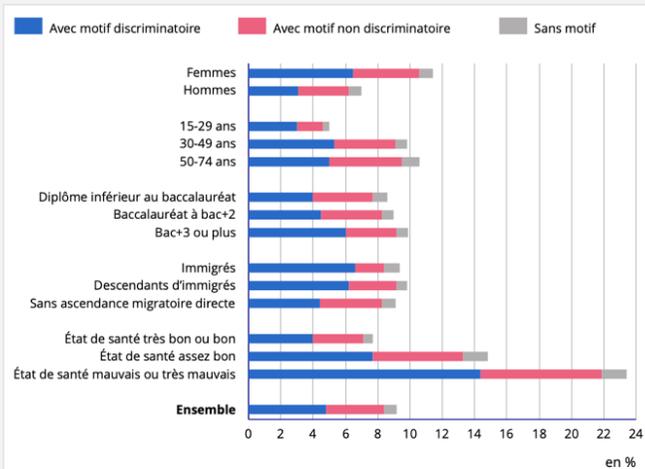


Traitements inégalitaires ou discriminations au travail en 2021

Insee Première – Février 2024 - Émilie Pénicaud et Nathan Rémila

En 2021, 9,1 % des personnes en emploi âgées de 15 à 74 ans déclarent avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations dans leur emploi actuel (figure 1). Ce ressenti peut-être la traduction de faits effectivement vécus dans le cadre professionnel, mais aussi le reflet d'une plus ou moins grande sensibilité à la question des discriminations. Dans le module complémentaire de l'enquête *Emploi 2021*, une dizaine de motifs discriminatoires au sens du Code pénal était proposée aux personnes ayant subi un traitement inégalitaire ou une discrimination au travail, parmi lesquels l'âge, le sexe, les origines, l'état de santé, les opinions politiques, le lieu de vie, l'apparence physique, l'orientation sexuelle, etc. Plus de la moitié des personnes en emploi déclarant avoir subi des traitements inégalitaires au travail évoquent un motif discriminatoire, soit 4,8 % des personnes en emploi. 3,6 % des personnes en emploi évoquent d'autres motifs, liés à leur environnement de travail mais sans caractère discriminatoire. Elles citent notamment les problèmes relationnels avec leurs collègues ou leur hiérarchie, les conditions de travail qu'elles jugent défavorables, le manque de reconnaissance, particulièrement salariale, le fait d'occuper un emploi mal considéré au sein de la société, ou encore les situations de favoritisme. Enfin, 0,8 % des personnes en emploi déclarent avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations dans leur emploi actuel mais n'en précisent pas le motif. En 2021, les femmes en emploi déclarent davantage que les hommes avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations au travail : 11,3 % contre 7,0 %. C'est aussi le cas dans les autres pays de l'Union européenne. Parmi les femmes déclarant avoir fait l'objet de traitements inégalitaires dans leur emploi actuel, 30 % estiment que le sexisme en est la principale raison, contre seulement 2 % de leurs homologues masculins (figure 2). Au total, le motif sexiste est la première source de discrimination au travail, cité par 19 % des personnes en emploi déclarant des traitements inégalitaires ou des discriminations. Ce constat n'est pas limité au cadre professionnel : entre 2008-2009 et 2019-2020, l'augmentation du sentiment de discrimination, tous domaines de la vie confondus, est portée par les femmes et le motif sexiste. Dans l'emploi, le motif sexiste est d'autant plus cité que les femmes sont diplômées : 43 % des diplômées de niveau bac+3 ou plus déclarant avoir fait l'objet de traitements inégalitaires ou de discriminations l'évoquent, contre 18 % des titulaires d'un diplôme inférieur au baccalauréat. Au total, et contrairement aux hommes, plus les femmes sont diplômées et plus elles déclarent de traitements inégalitaires au travail : 13,0 % pour les diplômées de niveau bac+3 ou plus, contre 10,1 % pour les titulaires d'un diplôme inférieur au baccalauréat. Par ailleurs, cette part varie aussi selon la situation familiale : 15,2 % des femmes à la tête d'une famille monoparentale s'estiment victimes de traitements inégalitaires au travail, contre 12,0 % des mères vivant en couple et 11,2 % des femmes vivant seules sans enfant.

Figure 1 – Déclaration de traitements inégalitaires ou de discriminations au travail selon les caractéristiques individuelles en 2021

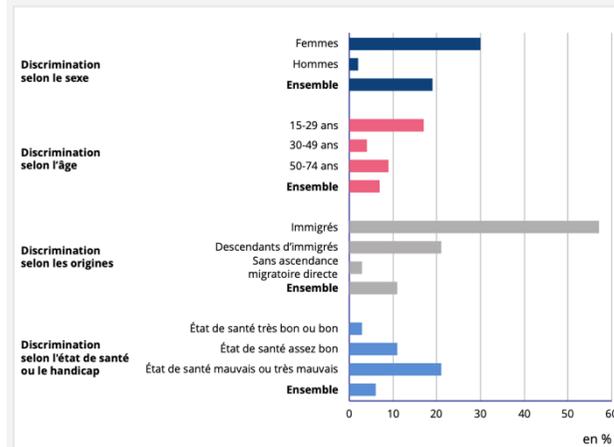


Lecture : En 2021, 11,3 % des femmes en emploi déclarent avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations dans leur emploi actuel.

Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 à 74 ans vivant en logement ordinaire, en emploi.

Source : Insee, enquête *Emploi 2021* et module complémentaire à l'enquête *Emploi 2021*.

Figure 2 – Motif principal déclaré de discrimination au travail selon les caractéristiques individuelles en 2021



Lecture : En 2021, 19 % des personnes déclarant avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations au travail citent leur sexe comme principal motif ; cette part atteint 30 % pour les femmes dans cette situation.

Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 à 74 ans vivant en logement ordinaire, en emploi et déclarant avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations dans leur emploi actuel.

Source : Insee, enquête *Emploi 2021* et module complémentaire à l'enquête *Emploi 2021*.